



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 20
Jeudi 28 mai 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

De plus amples informations au sujet du système de bons de garde sont disponibles sur www.be.ch/famille. Vous pouvez également prendre contact avec l'administration municipale au 032 497 71 10 ou par courriel à contact@court.ch.

Court, le 28 mai 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée municipale ordinaire

le **lundi 29 juin 2026, à 20h,**
dans la **grande salle du centre communal**
(rue de la Valle 19)

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2025
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un camion tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompiers. Un crédit d'engagement de CHF 600'000.- avait été approuvé par l'assemblée municipale du 5 décembre 2022.
3. Communications du Conseil municipal
4. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'assemblée municipale, les comptes 2025 (point 1), sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal:

Au plus tard 20 jours après l'assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 28 mai 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Emplacement: parcelle N° 52, au lieu-dit « Rue du Collège 109 » commune de Crémines

Projet: réfection de la toiture avec ajout d'isolation et remplacement des plaques Eternit ondulées par des tuiles en terre-cuite. Pose de capteurs solaires photovoltaïques et remplacement du chauffage électrique central par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 20 mai 2026

Secrétariat communal

Élection tacite au Conseil communal de Crémines

Dans le délai légal, soit le 8 mai 2026 à 17h, la liste suivante a été déposée au secrétariat communal:

Liste n° 1 « Futur Crémines » M. Joël Allemann

Lors de sa séance du 19 mai 2026 et conformément à l'art. 40 du Règlement des élections et votations aux urnes, le Conseil communal a validé l'élection tacite.

Est élu tacitement pour terminer le mandat courant du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2027: Joël Allemann.

Au nom de la population et du Conseil communal, nous remercions vivement M^{me} Micaela Blösch pour son travail accompli et nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. Joël Allemann.

Crémines, le 28 mai 2026

Le Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

Bureau de vote

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: M. Pierre Ganguin

Membres: M. Patrick Tobler
M. Micael Turberg
M. Ivan Tüscher
M. Romain Varé

Suppléant-e-s: M^{me} Léa von Büren
M. Alain Wacker

Crémines, le 28 mai 2026

Secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 20, 256, 330, 1453, 1707 et 2409, aux lieux-dits: « Rue des Biches et Rue du Nord », commune de Court.

Projet: mise au gabarit de la route, construction souterraine du réseau des conduites et des canalisations, pose de nouveaux candélabres et d'une nouvelle borne incendie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: Routes communales et H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bons de garde (kiBon) pour la période allant du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Court, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur-s enfant-s dès août 2026, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde pour la période 2026-2027. Les bons de garde sont destinés aux enfants en âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Court le mois précédent le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit impérativement être réceptionnée à l'administration municipale jusqu'au 31 juillet 2026 au plus tard.



Crémines

Avis de construction

Requérants: Carole et Arnaud Ristori, Rue du Collège 109, 2746 Crémines

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

www.lasemaine.ch



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée communale ordinaire

le jeudi 18 juin 2026, à 20 h,
à la Maison communale

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le Règlement du Service dentaire scolaire;
2. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val (SGV);
3. Discuter et approuver les comptes 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV);
4. Discuter et approuver les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val relatifs à différentes dépenses périodiques nécessaires à son fonctionnement;
5. Discuter et approuver le crédit destiné à l'achat du mobilier existant du Syndicat scolaire du Grand Val pour un montant de CHF 112'000.-;
6. Discuter et approuver le décompte du crédit d'investissement « archivage »;
7. Discuter et approuver les comptes 2025 de la Commune mixte d'Eschert;
8. Discuter et approuver un crédit d'assainissement de CHF 1'400'000.- pour la réfection de la STEP à Roches;
9. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 40'000.- relatif au renforcement de la connexion de l'eau de secours;
10. Réfection route du Creux, informations;
11. Réfection rue de la Rauss, informations;
12. Swisscom: fibre optique, informations;
13. Plantes invasives, informations;
14. Divers.

Les documents sont déposés sur le site internet de la commune ainsi qu'au secrétariat communal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un éventuel recours contre le Règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière Raimeux et environs (point 1 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Eschert, le 13 mai 2026

Le Conseil communal



Petit-Val

Appel aux propriétaires

Statistique des logements vacants

Chaque année, la commune doit recenser les logements vacants présents sur son territoire. Dans ce contexte, les propriétaires ou leurs gérances sont priés de communiquer au secrétariat communal les appartements et maisons qui seront à louer ou à vendre à la date de référence du 1^{er} juin 2026.

Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 484 94 70 ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 30 mai 2026. Merci d'avance aux personnes concernées pour leur collaboration.

Souboz, le 15 avril 2026

Secrétariat communal

Vacances à la maison? Avec le passeport découverte, l'été se transforme en aventure

Toutes les familles ne partent pas en vacances d'été – les possibilités de loisirs attrayantes à proximité sont d'autant plus importantes. Du 4 juillet au 9 août 2026, le passeport découverte offre aux enfants et jeunes de 6 à 16 ans une possibilité simple et économique de découvrir la région ou même des endroits un peu plus éloignés (« cantons Libero »: Soleure et Berne).

Pour 50 francs, les enfants et les jeunes voyagent librement en train, bus, tram et bateau dans la région Libero et ont accès à plus de 100 offres de loisirs dans les cantons de Berne et de Soleure. De nombreuses offres sont gratuites ou proposées à prix réduit, elles vont du sport et des expériences dans la nature à des activités culturelles et de loisirs.

Le passeport découverte permet une mobilité autonome, favorise les loisirs dans la région et décharge en même temps le budget familial. Les enfants et les jeunes possédant la Carte-Culture reçoivent le passeport gratuitement.

Plus d'informations et commande: www.passeportdecouverte-berne.ch

Souboz, le 28 mai 2026

Secrétariat communal



Rebévelier

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Rebévelier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, bordiers autorisés:

- Aux Cerniers de Rebévelier, sur le chemin vicinal qui longe les lieux-dits « Champ sur le Crât », « Longs Champs » et « Prés Prieur » depuis le débouché avec la route cantonale N° 1374 (coordonnée: 2'579'933 / 1'237'440)

Motif de la mesure: maintien du patrimoine routier

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peuvent être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Rebévelier, le 21 mai 2026

Le Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0229 - eBau 2026-7025

Avis de construction

Requérant: Fabio Filieri, Rue de la Colline 26, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1083, Rue de la Colline 26, 2732 Reconvilier

Projet: démolition du balcon existant, construction d'un nouveau balcon en béton, construction d'un escalier extérieur avec garde-corps, réalisation d'une isolation thermique périphérique des façades avec application d'un nouveau crépi, installation d'une installation photovoltaïque en toiture, travaux annexes comprenant la mise en place d'un échafaudage, réfection des gouttières.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 28 mai 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 22 mai 2026

Administration des constructions

04.0302.0222 - eBau 2026-6665

Avis de construction

Requérant: Tanguy Docourt, Dos-la-Velle 12, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1107, Dos-la-Velle 12, 2732 Reconvilier

Projet: pose d'enrobé sur place en gravier, avec pose d'une grille avec dépotoir; pose d'une barrière de 1.20 mètres autour de la place. Remplacement des 2 portes d'entrées. Pose d'un poêle au 1^{er} étage, conduit d'évacuation extérieur inox en façade ouest. Peinture des façades ouest et nord RAL 9016 + soubassement et embrasures de fenêtres RAL 7035. Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre sur façade sud avec escalier métallique extérieur. Pose de 2 avant-toits sur façade nord et sud.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H3

Publication: dès le 28 mai 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 22 mai 2026

Administration des constructions



Saules

Votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026

Bureau de votre

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 14 juin 2026:

Président: M. Dany Grosjean
 Membres: M. Robin Lüdi,
 M^{me} Stéphane Weber
 M^{me} Régine Gafner
 Suppléant: M. Nicolas Curty
 Saules, le 20 mai 2026
 Conseil communal

Vigilance face aux rassemblements festifs non autorisés

La population est appelée à accroître sa vigilance face au risque d'organisation de raves parties ou free parties illégales dans notre région. Ces événements causent d'importantes nuisances (sonores, environnementales, dégâts aux sols et stress pour le bétail).

Recommandations et actions

Surveillance: garder un œil sur les terrains isolés, clairières, forêts et zones industrielles désaffectées.

Sécurisation: bloquer si possible les accès physiques aux sites sensibles.

Signalement immédiat: en cas de mouvements inhabituels ou de convois de camions, veuillez contacter immédiatement la Police cantonale bernoise au 117.

Merci pour votre collaboration et votre engagement collectif.

Saules, mai 2026
 Conseil communal



Sorvilier

Fermeture temporaire du chemin longeant la Birse

Dans le cadre des travaux du PAE Birse, le chemin situé le long de la Birse fera l'objet d'une réfection complète et sera **totalelement fermé du 8 au 16 juin 2026**. Une signalisation spécifique sera mise en place et nous vous prions de vous y conformer.

Merci de votre compréhension.

Sorvilier, le 28 mai 2026
 Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Shell (Switzerland) AG, Hinterbergstrasse 16, 6312 Steinhausen.

Auteur du projet: Strüby Concept SA, Route de Riaz 85, 1630 Bulle.

Emplacement: parcelle N° 37, au lieu-dit: « Grand-Rue 60 », commune de Tavannes.

Projet: aménagement d'une station de recharge pour voitures électriques (4 places) avec bornes de recharge, pose d'un totem publicitaire, divers aménagement au sol et déplacement du distributeur automatique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: M^{me} Aline Engi et M. Alex Lehmann, Rue de Fribourg 29, 2503 Biene.

Emplacement: parcelles N°s 247 et 248, au lieu-dit: « Rte du Pierre-Pertuis 29 », commune de Tavannes.

Projet: aménagement d'un appartement partiellement existant au 1^{er} étage et dans les combles par l'ajout de deux chambres et deux salles de bains, installation d'un canal en inox pour petit poêle, ouvertures de fenêtres en façades Est et Ouest et construction d'un escalier d'accès avec palier au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Objet protégé: zone riveraine.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mai 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

Assistant(e)s socio-éducatif(ve)s à un taux 50%

L'école à journée continue de Tavannes met au concours pour le 1^{er} août 2026, et pour une durée de 12 mois:

2 postes d'assistant(e)s socio-éducatif(ve)s à un taux 50% avec de possibles heures de remplacement

Description du poste

- Accueil des enfants dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas
- Collaboration avec les parents
- L'un des postes accompagnera le groupe des 2H et 3H, l'autre poste accompagnera le groupe de 6H à 11H.

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: réparti sur 39 semaines

Merci d'envoyer votre dossier de candidature complets par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 5 juin 2026. Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à M^{me} Besson-Wölfli, 032 483 11 12.

Tavannes, le 19 mai 2026

Le Conseil municipal

Taille des arbres et des haies le long des routes

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes).

Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public, ni cacher la signalisation. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures afin de respecter ces distances.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais des contrevenants.

Tavannes, le 27 mai 2026

Police administrative

Fermeture de l'administration municipale

L'administration municipale de Tavannes informe la population qu'elle sera exceptionnellement fermée **le jeudi 28 mai 2026 après-midi**.

L'administration rouvrira selon les horaires habituels dès le lendemain matin. Nous vous remercions de votre compréhension.

Tavannes, le 21 mai 2026

Le secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage: Aellig paysages SA, Pré-Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 519 et 1608, La Gérine 2, 2735 Malleray

Description du projet: **demande de permis de construire après-coup:** pose d'un tunnel en bache verte sur blocs en béton pour dépôt de terre végétale d'une hauteur de 5,4 m. Affectation d'une surface extérieure de 600 m² en zone de dépôt pour terre végétale, hauteur maximum 1,50 mètre

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'activités b 2

Dépôt public: **du 20 mai au 19 juin 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1364, au lieu-dit: « Route de Montoz 27 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: rénovation de la salle polyvalente comprenant une amélioration de l'enveloppe thermique par une isolation intérieure, la rénovation des revêtements intérieurs, le remplacement des fenêtres, la modification des dimensions de certaines ouvertures, le remplacement du système de chauffage par la pose d'une PAC extérieure et la pose de panneaux solaires.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Chevrolet Michael, Les Vannes 15, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1350, Le Botat 19, 2735 Bévillard

Description du projet: démolition du bâtiment actuel, remise en état du terrain en zone herbeuse

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 3

Dépôt public: **du 28 mai au 29 juin 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version

papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Boîte aux lettres communale installée à Malleray

Une nouvelle boîte aux lettres communale a été installée à Malleray, sur la place située à proximité du collège, à côté de l'emplacement Mobility. Celle-ci sera relevée une fois par semaine. Elle accueillera aussi bien les courriers des citoyens que les enveloppes de vote lors de votations et élections.

Deux classes rénovées cet été

Après la rénovation complète d'une classe témoin l'an dernier, deux autres salles de classe du collège de Malleray feront l'objet des mêmes travaux durant les vacances d'été 2026. Cette deuxième étape fait suite à l'acceptation en novembre 2025 d'un crédit de CHF 341'000.- par le Conseil général.

Bévillard, le 19 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse réformée de Court

Assemblée de paroisse

L'assemblée de paroisse aura lieu

**le lundi 29 juin 2026, 20h30
à la cure (1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation et approbation des comptes 2025:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification
 - Recommandation du conseil
 - Discussion et approbation

5. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données
6. Élection d'un-e conseiller-ère de paroisse
7. Divers

Les comptes 2025 peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Dépôt public:

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 29 juin 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours à compter du 13 juillet 2026 au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Pendant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition par écrit contre la teneur du procès-verbal auprès du conseil de paroisse.

Court, le 28 mai 2026

Le conseil de paroisse

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire 2026

**Mercredi 24 juin 2026, à 20h15
Salle de paroisse de Grandval**

Ordre du jour:

1. P.V. de la dernière assemblée
2. Compte 2025
3. Budget 2027
4. Divers

Eschert, le 22 mai 2026

Arrondissement du cimetière de Grandval

Syndicat des Eaux des Montagnes de l'Orval (SEMOR)

Assemblée générale

**Vendredi 26 juin 2026, à 19h
Ski-Club Perrefitte, Montagne de Moron**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2025
4. Présentation des comptes 2025
 - Rapport de vérification
 - Approbation et décharge
5. Budget 2026
6. Approbation des nouveaux statuts
7. Rapport du fontainier
8. Rapport du bureau ATB
9. Divers

Malleray, le 27 mai 2026

Comité du SEMOR

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**